

Ce protocole sera discuté avec la collectivité territoriale, l'ensemble des professeurs en conseil pédagogique, des représentants des personnels, les représentants des parents d'élèves et les délégués du CVL. Une fois rédigé collégalement, il sera débattu en conseil d'administration. Il sera susceptible d'évoluer en fonction de la crise sanitaire. Il sera diffusé auprès de tous les membres de la communauté éducative, usagers et personnels (envoi par mail et diffusion sur l'ENT). Le règlement intérieur de l'établissement reste en vigueur dans ses principes généraux mais y sera ajouté ce protocole.

1 INFORMATION ET FORMATION

1.1 vers les élèves

Un rappel des gestes protecteurs sera élaboré par nos infirmières et mis en ligne sur le site de l'établissement. Il sera affiché sur les portes d'entrée, chaque entrée de couloir et à la demi-pension. L'information sera aussi relayée par les professeurs en début de journée en salle de classe. Les élèves en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière pour les placer dans les mêmes conditions que les autres.

1.2 vers les parents

Les parents seront avertis la semaine précédente des conditions d'ouverture et de demi-pension. Seuls les élèves volontaires rentreront en cours. Il est rappelé que tout élève à risque, ou avec un facteur de vulnérabilité chez un membre de sa famille proche, restera en télé-enseignement. Un rappel des symptômes du Covid19 sera mis en ligne sur le site de l'établissement. Les parents d'élèves seront incités à prendre la température chaque jour. Chaque parent dotera son enfant d'un masque au minimum par demi-journée de cours.

1.3 vers les enseignants, le personnel administratif et la vie scolaire

L'équipe de direction établira la liste des enseignants qui se déclareront à risques et qui resteront obligatoirement en télé-enseignement (cf. fiche 3 relative à la situation des personnels - BO n° 20 du 14 mai 2020). Des missions adaptées leurs seront proposées. Une formation aux gestes protecteurs sera donnée par nos infirmières.

1.4 vers les agents

Tous les agents seront destinataires des mêmes informations que les enseignants (en complément des mesures données par les services régionaux) Les activités des agents de la région seront concentrées sur deux missions principales : le nettoyage et la restauration. Les agents à risques confinés se verront confier des tâches inhérentes à leur fonction en télé-travail lorsque cela est possible.

1.5 vers les extérieurs

Un rappel des gestes protecteurs sera affiché sur les portes d'entrée. L'établissement restera fermé à toute personne non-indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les parents seront reçus uniquement sur prise de rendez-vous autorisé préalablement.

2 ORGANISATION GENERALE

2.1 horaires, périodes et alternance

En fonction du nombre de volontaires, la classe sera accueillie en classe entière ou en ½ groupe.

Chaque groupe restera dans la même salle pour la demi-journée de cours et n'aura qu'une demi-journée de cours par jour pour le respect de la distanciation physique.

Seuls les personnels circuleront dans les couloirs.

Les horaires habituels seront conservés dans la mesure du possible, mais aucun cours n'aura lieu de 12h à 13h.

Nous nous adapterons en fonction du temps nécessaire à une entrée sécurisée dans l'établissement et à la désinfection ou lavage des mains.

2.2 classes et niveaux

Tous les élèves à risques seront en télé-enseignement. (cf. liste établie par nos infirmières : PAI et pathologies connues) Les groupes restreints d'élèves (15 élèves grand maximum) seront constitués en fonction de leur classe d'origine, niveau et objectifs pédagogiques poursuivis. A ce titre, des organisations spécifiques seront établies (voir chapitre pédagogie).

2.3 entrées et sorties

A l'entrée et à la sortie des élèves, une solution hydro-alcoolique permettra une première ou dernière désinfection des mains. L'AED en poste à l'entrée de l'établissement vérifiera le port du masque obligatoire pour rentrer dans l'établissement.

Chaque élève rejoindra immédiatement la salle qui lui est attribuée et ira s'asseoir à la place qui lui sera indiquée par l'enseignant.

L'accès aux sanitaires pendant un cours sera possible et sera individuel.

Si obligation de se déplacer pour un autre motif, l'élève se dirigera vers la vie scolaire.

Le professeur enverra un message via pronote à la vie scolaire pour préciser l'élève et le motif de sortie exceptionnelle.

2.4 circulation dans les couloirs

Les élèves et tous les personnels seront amenés à toujours se déplacer dans le même sens en se référant aux flèches au sol. Le principe de « la marche en avant » sera mis en œuvre dans la plupart des cas. Pour les espaces plus importants les gestes protecteurs et distanciation physique seront rappelés.

Les ascenseurs seront utilisables dans les conditions habituelles mais avec un maximum de deux personnes, et le port du masque y est obligatoire.

2.5 circulation dans la classe

Dans la salle, les places seront disposées afin d'assurer une distance de plus d'un mètre de chaque côté.

Au début de la ½ journée le professeur attribue une place à chaque élève. Aucun déplacement d'élève dans la classe n'est autorisé.

A la fin de chaque ½ journée de cours, chaque salle sera nettoyée.

Les chaises propres seront positionnées sur les pieds en dessous de la table. Les enseignants veilleront à ce que les chaises utilisées soient inclinées contre la table.

2.6 les temps de pauses

Les récréations auront systématiquement lieu dans la cour où les élèves devront respecter la distanciation physique.

Aucun élève ne sera autorisé à rester dans les couloirs.

2.7 Les activités hors salle de classe

En général, toute activité hors établissement est à proscrire. Les cours d'EPS ne pourront s'effectuer **qu'à l'extérieur** et les activités proposées resteront individuelles avec les distances de sécurité.

La maison des lycéens et le foyer des étudiants resteront fermés dans un premier temps. La permanence et le CDI seront ouverts avec une capacité limitée définie au préalable. Des procédures particulières de réouverture seront validées au cas par cas avec la réflexion collective. Ces réflexions forgeront l'esprit citoyen et de responsabilisation de tous.

2.8 Nouvelle capacité des salles

La capacité des salles de classe sera adaptée à sa configuration, mais pourra accueillir un maximum de 15 élèves

Les capacités des autres salles (réunion/ salle de pause/CDI etc ... seront précisées et devront être respectées)

3 RESTAURATION

3.1 horaires, périodes et alternance

Le restaurant scolaire sera ouvert à partir de 11h15 jusqu'à 13h. Il est ouvert au personnel et aux élèves qui souhaitent déjeuner avant ou après leur cours

3.2 attente

Le port du masque est obligatoire durant l'attente.

La proposition « cafétaria » est supprimée.

Nous gardons deux files d'attente : une pour le self classique et une pour les sandwiches

Ces files seront bien balisées avec marques au sol tous les mètres.

3.3 Entrée

Toute entrée se fera après s'être lavé les mains au distributeur de gel prévu à cet effet à la porte d'entrée du self. Chaque élève badgera sans contact avec sa carte comme d'habitude.

Verre, couverts, serviette et pain seront mis sur les plateaux par les agents. Les entrées, les desserts et le plat seront servis par les personnels.

3.4 circulation

Les élèves en fin de chaîne suivront les flèches au sol pour se rendre dans la salle habituelle ou à l'extérieur pour les sandwiches. Les élèves respecteront la place des chaises disposées pour respecter la distanciation. A la fin de son repas l'élève mettra la chaise inclinée contre la table pour indiquer que la place a été utilisée et portera comme d'habitude son plateau à la desserte.

3.5 Sortie

Après le dépôt du plateau, les élèves retournent dehors après avoir remis leur masque, en empruntant le parcours de « marche en avant ».

3.6 consignes aux personnels

Les mêmes consignes s'appliqueront aux commensaux.

3.7 repas et menus

Les repas seront adaptés pour laisser le moins de déchets possibles et resteront équilibrés.

Le service au pichet d'eau n'est plus possible. Une petite bouteille d'eau sera distribuée.

Le salade-bar sera supprimé et les entrées seront proposées en ramequin.

4 MATERIELS

4.1 Masques

Le port du masque **sera obligatoire** pour toute personne arrivant dans l'établissement et dans les circulations. La région a fourni le matériel pour les agents. Le lycée en a acheté un par personnel d'état.

Un rappel sur la bonne utilisation des masques sera fait ainsi qu'un rappel sur les gestes protecteurs.

4.2 Protection plexiglas/Visières

Des écrans de protection en plexiglas ont été fabriqués pour les personnels amenés à accueillir et rencontrer des personnes de façon fréquente quand la distanciation n'est pas facile (secrétariats, CPE, infirmières, assistante sociale ...)

Des visières sont prévues en priorité pour la restauration ; des achats sont en cours pour les professeurs qui auront des TP et les agents de laboratoire pour la rentrée de septembre

4.3 Gel

Nous avons déjà acheté

- 100 litres de solution hydro-alcoolique
- 7 distributeurs de gel, en acier et munis d'une pédale qui seront mis :
 - à l'entrée de l'établissement assurant ainsi les entrées et les sorties
 - et à chaque niveau en haut des escaliers « montants »
 - en salle des professeurs
 - au restaurant scolaire
 - à l'auditorium
- Des distributeurs muraux pour les salles de réunion et prioritairement les salles de TP
- Les bureaux sont dotés de distributeurs en bouteille.

4.4 Savon

Tous les sanitaires individuels sont équipés de savon et seront équipés de papier à usage unique. Les accès aux sanitaires seront aussi dans le dispositif de la marche en avant et de la distanciation physique

4.5 Papier à usage unique

Il sera privilégié dans la plupart des situations. Il sera donc essentiel de prévoir de larges poubelles.

5 Nettoyage

Le nettoyage sera assuré conformément au protocole sanitaire du ministère

6 GESTION DES CAS SUSPECTS EN ETABLISSEMENT

En cas de suspicion, l'élève sera immédiatement accompagné vers l'infirmerie en respectant les distances de sécurité. Un local spécifique a été aménagé avant le confinement et reste disponible. Un protocole, diffusé à tous les enseignants, sera respecté par nos infirmières scolaires. L'établissement avertira les parents qui seront invités à consulter sans délai le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

Si l'élève repéré est positif, il sera procédé au dépistage de tous les élèves du groupe. Une évaluation de la situation sera effectuée avec les services sanitaires compétents pour le suivi opérationnel et la fermeture éventuelle d'une classe, d'un bâtiment, d'un niveau ou de l'établissement.

7 PEDAGOGIE

Deux principes sous-tendent notre organisation :

- **Poursuivre la continuité pédagogique à distance**, qui s'est bien installée et fonctionne très bien pour une grande majorité des élèves.
- **Cibler les élèves à accueillir de manière prioritaire**, vu l'impossibilité d'accueillir tout le monde en respectant le protocole sanitaire.

Les groupes d'élèves seront accueillis selon le calendrier annoncé par les autorités ministérielles et académiques. La pédagogie en œuvre restera toujours à l'initiative du conseil et des équipes pédagogiques.

Dans un premier temps nous voulons permettre à tout élève volontaire de revenir au lycée faire le point avec ses enseignants sur cette période de confinement : acquis /faiblesse/demandes ...

Dans un second temps, par niveau, nous ciblerons les besoins des élèves, en fonction des décisions ministérielles.

7.1 Pour les secondes : privilégier l'accueil par classe, et par leurs professeurs

- des élèves décrocheurs ou éloignés du numérique,
 - de ceux qui n'ont pas su s'adapter au travail à distance,
- Prévoir soutien/rattrapage/ consolidation des compétences transversales en vue de la 1^o.

7.2 Pour les premières

- conforter les spécialités choisies pour la terminale
- travailler les disciplines du tronc commun et notamment les langues et l'histoire géographie

7.3 Pour les terminales

- préparation de l'oral de rattrapage pour les élèves qui risquent de le passer.
- Approfondissement pour les élèves volontaires si possible.

7.4 Pour les étudiants

- Certains étudiants de première année partent en stage le 25 mai, d'autres le 15 juin 2020. Les étudiants n'ayant pas de stage à cette date devront poursuivre le travail à distance donné par les enseignants.
- Des interrogations orales seront mises en place pour valoriser le travail fourni par les étudiants lors de leur stage ou projet de 2^{ème} année. Celle-ci pourra se faire soit en présentiel soit en distanciel. Cette évaluation fait partie intégrante de l'organisation pédagogique défini par l'équipe de direction en lien avec les enseignants.

Les enseignants à risques, qui resteront à domicile, seront invités à travailler en étroite collaboration avec les CPE pour le suivi des élèves qui resteront à domicile

Pour les élèves potentiellement décrocheurs, le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) établira un suivi individualisé en associant les familles, l'ensemble des équipes éducatives et partenaires éducatifs habituels.